

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats d'Obligations Crédit ISR libellées en USD

Paris, le 6 novembre 2014 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer un mandat actif et deux mandats stand-by de gestion de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en USD.

L'ERAFP a lancé en avril 2014, un appel d'offres ouvert dont l'objet est la gestion de fonds d'obligations crédit libellées en USD.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer le mandat actif à AXA Investment Managers Paris, qui délèguera la gestion financière à AXA Investment Managers Inc. Les mandats stand-by ont été attribués à Natixis Asset Management (Loomis Sayles) et CCR Asset Management (UBS Global Asset Management Americas Inc.).

Les portefeuilles seront principalement investis dans des obligations libellées en USD d'émetteurs de pays de l'OCDE, à l'exception des titres émis ou garantis par un État souverain ou une collectivité locale, et seront couverts contre le risque de change.

La construction du portefeuille, réalisée par chaque Titulaire essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale des émetteurs et d'une analyse technique des obligations, intégrera une diversification large en termes sectoriels et devra se conformer au dispositif ISR de l'ERAFP.

Pour cela l'entreprise d'investissement devra analyser chaque émission de son portefeuille au regard du dispositif ISR de l'ERAFP par ses propres moyens et/ou en s'appuyant sur des ressources externes.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 400 millions d'euros. Deux des trois mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques. La durée initiale du marché est de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 20 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr